

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

Le trente et un août deux mil dix à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 24 août 2012 adressée par Monsieur Hervé CORGER, Maire.

Présents : Mmes et MM. ASTIER Raymond, BERNARD Sylvie, BOILE Antoine, BOISSAT Paul, CHAPEY Gérard, CHARCOT Catherine, CHAUVE Pierre, CHERASSE Yvette, CORGER Hervé, DUPUIS Alain FAYARD Monique, FOURNIER Michel, JEAN Brigitte, MIZOULE Jacqueline

Pouvoirs : Mme DEBAIN Christiane à Mme MIZOULE Jacqueline
M. GIRAUDET Thierry à M. CORGER Hervé
Mme MITON Sophie à Mme CHARCOT Catherine

Excusés : M. PEREZ Pierre, Mme RASTOIX Pascale

Secrétaires de séance : Mme FAYARD Monique
M. BOILE Antoine

Monsieur le Maire propose de rajouter 1 délibération à l'ordre du jour :

- Encadrement de l'étude surveillée

Le Conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- SIEG : adhésion de la Communauté de communes Pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin
- Biens mobiliers inférieurs à 500 €
- Encaissement de chèques d'indemnisation « sinistres »
- EPF/Smef : adhésion commune d'Ebreuil
- Projet Ecole : validation de l'avant-projet définitif
- Adhésion de la Communauté de communes Limagne d'Ennezat au Syndicat Mixte Ouvert du Biopôle Clermont Limagne
- Communauté de communes Limagne d'Ennezat : modification des statuts
- Acquisition bâtiment rue du Pont-Neuf
- Virement de crédits : faux-plafond « Club-house » foot
- Personnel restaurant scolaire : avantage en nature
- Fourrière animale : convention de prestation
- Avenant SOCOTEC : vérification technique des équipements du restaurant scolaire
- Schéma d'accueil des Gens du Voyage
- Infos sur les commissions
- Infos intercommunales
- Questions diverses

53/ SIEG : adhésion de la Communauté de communes Pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la délibération du comité syndical en date du 19 novembre 2011, décidant l'adhésion de la Communauté de communes du Pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin, qui en fait la demande au SIEG du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2012

Le Maire indique ensuite aux membres du Conseil qu'en application des dispositions de l'article L5212.17 du CGCT et en tant que commune membre du comité du SIEG du Puy-de-Dôme, il convient de se prononcer sur les adhésions de ces deux collectivités.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

54/ Biens mobiliers inférieurs à 500 €

La commune de Saint-Beauzire a procédé à l'achat de petits matériels pour l'Espace culturel auprès de l'entreprise ASLER :

- Facture n° FC206131 du 12/06/2012 d'un montant de 174.32 €
Compte tenu d'une valeur individuelle inférieure à 500 € et d'une durée de vie supérieure à 4 ans, il conviendrait d'inscrire ce bien sous la rubrique budgétaire « Investissement », programme 090, Espace culturel, compte 2184.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

55/ Encaissement de chèques d'indemnisation pour sinistres

L'assurance Groupama vient de procéder à l'indemnisation des sinistres suivants :

- bris de glace du véhicule Traffic Renault

Le montant de l'indemnisation s'élève à 176,77 €.

Il conviendrait :

- d'encaisser les chèques d'indemnisation,
- d'inscrire la somme, en recette de fonctionnement au compte 7788 « indemnités sinistre »

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

- bris de glace du panneau d'affichage de la mairie

Le montant de l'indemnisation s'élève à 474,52 €.

Il conviendrait :

- d'encaisser les chèques d'indemnisation,
- d'inscrire la somme, en recette de fonctionnement au compte 7788 « indemnités sinistre »

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

56/ EPF-Smaf : adhésion de la commune d'Ebreuil

La commune d'Ebreuil, département de l'Allier, par délibération en date du 5 juin 2012, a demandé son adhésion à l'Etablissement public foncier.

Le conseil d'administration dans sa délibération du 12 juin 2012 a accepté cette demande, et l'assemblée générale de l'EPF réunie le même jour a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf doivent ratifier cette demande d'adhésion.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

57/ Projet Ecole : validation de l'avant-projet définitif

Dans le cadre du projet de travaux pour l'école publique de la commune, le cabinet FR Architectes nous a transmis une proposition de chiffrage définitif du programme de travaux, suite aux dernières modifications proposées.

Le programme de travaux se monte à 1 180 500 € HT, avec des options complémentaires pour 82 000 € HT.

Afin de rester dans l'enveloppe financière validée par les élus, M. le Maire propose de valider cette proposition, pour pouvoir lancer les appels d'offres pour les entreprises en charge des travaux.

La validation des options complémentaires ne se fera qu'en fonction du résultat des coûts définitifs de cette opération.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :

- de valider l'opération concernant les travaux de l'école publique au stade de l'APD, à hauteur de 1 180 500€ HT.
- d'attendre le résultat des consultations pour valider définitivement les travaux optionnels, à hauteur de 82 000€ HT.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

58/ Adhésion de la Communauté de communes Limagne d'Ennezat au Syndicat Mixte Ouvert du Biopôle Clermont Limagne :

Par délibération du 2 juillet 2012, le Conseil de la Communauté de communes Limagne d'Ennezat a approuvé l'adhésion de l'EPCI au syndicat mixte ouvert « Biopôle Clermont Limagne ». Il s'agit du nouvel établissement public constitué par accord entre la Communauté d'agglomération Clermont communauté, les Communautés de communes Limagne Ennezat et Riom communauté, et la CCIT du Puy-de-Dôme.

☒ **Objet :** le syndicat a pour objet l'exercice, en lieu et place de ses membres, de la gestion des équipements immobiliers destinés à l'accueil des entreprises œuvrant dans le domaine des biotechnologies.

☒ **Le Siège** est situé au Biopôle Saint-Beauzire.

☒ **Représentation des membres :**

- pour la Communauté de Communes Limagne Ennezat : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- pour la Communauté de Communes Riom Communauté : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ;
- pour Communauté d'agglomération Clermontoise : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.
- pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Puy-de-Dôme : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

☒ **La contribution** de chaque membre du syndicat est fixée chaque année par le comité syndical, et répartie entre ses membres selon les quote-parts précisées ci-dessous :

- pour la Communauté de Communes Limagne Ennezat : 20 % ;
- pour la Communauté de Communes Riom Communauté : .30%;

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2012

- pour Communauté d'agglomération Clermontoise : 40 %
- pour la CCIT du Puy-de-Dôme : 10 %;

L'article L5214-27 du CGCT prévoit que l'adhésion de la Communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux des communes membres de la Communauté données dans les conditions de majorité qualifiées requises pour la création de la Communauté (accord exprimé par deux tiers au moins des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale concernée, ou par la moitié au moins des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit comprendre le Conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée).

La mise en place de ce syndicat et de ce partenariat avec les grandes agglomérations voisines devrait permettre au Biopôle de continuer son développement dans les meilleures conditions, en accroissant l'offre en locaux locatifs professionnels pour accueillir de nouvelles entreprises.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser l'adhésion de la CCLE au syndicat mixte ouvert « Biopôle Clermont Limagne ».

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

59/ Communauté de communes Limagne d'Ennezat : modification des statuts :

Monsieur le Maire expose que lors de sa séance du 2 juillet 2012, le Conseil de la Communauté de communes Limagne d'Ennezat a décidé de procéder à la modification de ses statuts afin de les régulariser, les clarifier et préciser l'étendue de ses compétences. Ces modifications sont indispensables pour pouvoir mettre en place le syndicat mixte ouvert « Biopôle Clermont Limagne ».

Ces modifications portent sur l'article 2, paragraphe A, partie 1 « Développement économique » qui sera désormais libellée comme suit :

Article 2 : La communauté a pour objet le développement et la solidarité entre les communes et le territoire intercommunal.

A) Compétences ouvrant droit à la DGF bonifiée.

1) Développement économique :

a) Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire :

i Le Biopôle Clermont Limagne à Saint-Beauzire,

ii La zone d'activités « Les Champiaux » à Ennezat,

iii La zone d'activités « Champ de Garay » à Saint-Beauzire,

iv La zone d'activités « Les bords de Morge » à Saint-Laure,

v La zone d'activités « Les Vorts » à Chavaroux

b) Action de développement économique :

- i Commercialisation des zones d'activités communautaires,
- ii Création, animation, gestion des équipements et services nécessaires au fonctionnement et développement des entreprises,
- iii Création et aménagement de locaux ayant à vocation à accueillir des entreprises (hôtels et immobiliers d'entreprises).

M. le Maire ajoute que chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces modifications.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

60/ Acquisition bâtiment rue du Pont Neuf :

Dans le cadre des négociations confiées à l'EPF Smaf pour l'acquisition de la parcelle AC 28 rue du Pont-Neuf, M. le Maire propose de valider une proposition d'achat de ce bâtiment pour la somme de 140 000 €, frais d'agence compris. Il précise que l'estimation des Domaines était de 130 000 € avec 8 000 € de frais d'agence.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

61/ Virement de crédits : faux plafond du Club-house de foot

Dans le local qui fait fonction de club-house sur le terrain de sport, un faux plafond entièrement neuf a été installé pour la somme de 3187,79 €. Cette réalisation devant être assimilable à une installation neuve et non pas de réfection d'un ancien faux plafond, il convient d'inscrire cette somme en investissement au niveau du budget.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

62/ Personnel restaurant scolaire : avantage en nature,

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que les repas gratuits accordés par la collectivité à leurs agents constituent des « avantages en nature » au titre de la législation sociale et fiscale, dans la catégorie « nourriture ».

Le prix de référence d'un repas est fixé chaque année par l'URSSAF.

En conséquence, M. le Maire propose d'octroyer, à compter du 1^{er} janvier 2011, ces avantages en nature « nourriture » au personnel entrant dans le cadre de l'accompagnement et la surveillance des enfants pendant le déjeuner, ainsi qu'à la confection des repas.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

63/ Encadrement de l'étude surveillée :

Pour l'année scolaire 2012-2013, l'encadrement de l'étude surveillée de l'école publique sera assuré par des enseignants volontaires.

Cette étude aura lieu chaque jour d'école de 17 heures à 18 heures.

Les enseignants seront rémunérés selon les taux en vigueur (B.O Éducation Nationale n°31 du 02/09/2010).

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

SAINT-BEAUZIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2012

64/ Fourrière animale : convention de prestation

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que, dans un souci d'optimisation de gestion, et afin de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, la ville de Clermont-Ferrand a décidé de constituer un groupement de commandes en application de l'article 8 du Code des Marchés publics.

Ce groupement de commandes a pour objet l'achat de prestations de capture, de transport d'animaux et de gestion de fourrière animale désigné « groupement fourrière animale ».

En considération de ces faits, M. le Maire propose au Conseil municipal :

- d'adhérer à la convention constitutive de groupement désigné « groupement fourrière animale »
- de l'autoriser à signer les documents relatifs à ce dossier.

Ce dispositif permettra de mettre en place un système d'intervention pour les animaux déambulants, 24 h sur 24, 7 jours sur 7, avec la capture des animaux par une société habilitée. Ce service est actuellement réalisé par les agents de la commune et l'APA du Puy-de-Dôme.

VOTE : pour : 17, abstention : 1 (M. G. Chapey)

65/ Avenant 'SOCOTEC' : vérification technique des équipements du restaurant scolaire

Par délibération en date du 2 mars dernier, un contrat a été mis en place pour répondre aux exigences en terme de sécurité pour les ERP de classe 5 de la commune pour les réseaux Gaz et Electricité concernant les bâtiments ci-dessous :

- Installations électriques : (550,00 € HT soit 657,80 € TTC)

Salle des fêtes / Mairie / Espace culturel

Ecole primaire

Espace sportif

Club-house Football

- Installations de gaz combustible : (245,00 € HT soit 293,02 € TTC)

Salle des fêtes / mairie / Centre Culturel (1 chaufferie gaz de ville)

Ecole primaire (1 chaufferie gaz de ville)

Espace Sportif (2 chaufferies gaz de ville)

Il convient de faire un avenant à ce contrat pour prendre en charge les locaux du restaurant scolaire :

- Installations électriques (120,00 € HT soit 143,52 € TTC)

- Installation de gaz combustible (90,00 € soit 107,64 € TTC)

VOTE : **Pour** à l'unanimité des présents.

66/ Schéma d'accueil de la Communauté des Gens du Voyage :

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'en application de la loi Besson du 5 juillet 2000, le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme, copiloté par l'Etat et le Conseil général, a été adopté le 18 mars 2002.

Conformément à la législation en vigueur, il a été mis en révision en 2010 après une période de mise en œuvre de 8 ans. Les communes concernées sont consultées pour avis sur l'élaboration du schéma.

Le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat 2012-2018 est composé des éléments diagnostic du schéma de 2002 et des parties suivantes :

- Première partie : cohérence départementale en matière d'accueil

1 - Les aires d'accueil

2 L'accueil des petits groupes de voyageurs en dehors des aires réglementées.

- Deuxième partie : le Grand Passage

- Troisième partie : l'habitat

- Quatrième partie : action sociale, insertion et lutte contre les exclusions :

1 - Etude sociologique transversale ;

2 - La scolarisation et l'accompagnement scolaire et extra-scolaire des enfants du Voyage ;

3 - La santé ;

4 - L'insertion sociale et professionnelle ;

5 - Les activités professionnelles.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire et après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage 2012-2018 validité par la commission consultative départementale du 27 avril 2012.

M. le Maire relève que la politique de ce nouveau schéma s'oriente vers plus d'accompagnement social des personnes.

Il propose de valider ce nouveau schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Infos sur les commissions :

• *2ème Commission : Agriculture - Aménagement du Territoire*

- Mme Sylvie Bernard fait état de la plainte de certains locataires des jardins, voisins de jardins non entretenus et complètement envahis par l'herbe, elle souligne qu'elle a déjà fait remarquer aux locataires négligents qu'il devaient entretenir leur jardin, mais que pour l'instant il n'y a eu aucun changement, M. le Maire répond qu'il pourra rappeler le règlement existant aux intéressés.

- M. le Maire propose de reporter les travaux route de Riom à courant 2013 du fait, d'une part, de l'inscription au planning des travaux du Syndicat de la plaine de Riom de la réfection d'une partie du réseau d'eau potable, et d'autre part, de l'inscription du planning de travaux du Conseil général de la réfection de la chaussée, l'une et l'autre pour 2013. Une information sera faite aux riverains.

- Concernant le chantier d'Épinet, M. Michel Fournier apporte les précisions suivantes :

Il reste à réaliser les réfections en enrobés rue des Guelles (sous réserve de la conformité des contrôles caméra, finitions diverses, nettoyage du village y compris les dépôts sauvages de gravas de démolition déposés

SAINT-BEAUZIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2012

pendant le chantier) au bout de la rue des Pradeaux. Ces travaux sont prévus semaine 36.

Les câbles pour l'alimentation électrique des usagers sont dans les gaines, reste le passage pour l'éclairage public et la téléphonie. Un devis a été fourni pour l'évacuation d'eaux pluviales au bout de la rue des Guelles et de Villevaud. Nous prévoyons la réception des travaux de l'entreprise Sade semaine 38.

Suite à la demande de riverains, la maîtrise d'œuvre envoie un courrier au secteur routes du Conseil général pour confirmation de la validation du revêtement de la route de Lussat.

Toutes les habitations peuvent se raccorder au réseau d'Eaux Usées, sauf les habitations situées au bout de la rue des Pradeaux après le pont du Bédât (ces habitations resteront en assainissement autonome). Un courrier sera adressé pour notifier l'obligation de se raccorder dans les deux ans suivant la réception des travaux, précisant également que ces branchements concernent uniquement les eaux usées, Par ailleurs, nous demandons la déconnexion des assainissements individuels lors du raccordement sur le nouveau collecteur. (Voir le règlement d'assainissement collectif.)

La mairie s'est adressée à tous les propriétaires du hameau pour les informer qu'ils doivent venir déposer au secrétariat leur demande de branchement. A ce jour, 48 personnes ont effectué cette démarche, les autres personnes seront recontactées prochainement.

La mairie fera l'envoi de ces demandes de branchement au percepteur semaine 42, soit 4 semaines après la réception du réseau.

• *3ème Commission : Éducation - Services scolaires - Services périscolaires*
M. le Maire indique que la rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions à l'école publique. Il a rencontré Mme Valleix, nouvelle directrice de l'école Saint-Joseph.

• *4ème Commission : Activités sportives - Vie associative - Jeunesse*
Mme Yvette Chérasse et M. Pierre Chauve indiquent que le chantier des vestiaires du stade est au point mort, du fait des congés d'été. Tout devrait redémarrer début septembre.
Le chantier et la salle des sports ont été mis en sécurité. Un nouveau planning pour les travaux sera établi.

• *6ème Commission : Communication - Culture - Intercommunalité*
Mme Jacqueline Mizoule informe l'assemblée que la Commission culture a décidé de la tenue d'une rencontre avec les adolescents de Saint-Beauzire pour un échange sur un programme d'animations dans la période à venir, rencontre qui aura lieu le mercredi 26 septembre à 18 h 30, à la salle des fêtes.

Dates à retenir :

20 septembre à 19 h	Réunion avec les associations pour établir le planning d'occupation de la salle des fêtes.
26 septembre à 18 h 30	Rencontre avec les adolescents
28 septembre à 20 h	Conseil Municipal
1 ^{er} octobre à 20 h	réunion de la Commission agricole

La séance est levée à 23h 15.

DELIBERATIONS du 31 août 2012

Numéro ordre	
53	SIEG : adhésion de la communauté de communes Pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin
54	Biens mobiliers inférieurs à 500 €
55	Encaissement chèque d'indemnisation pour sinistres
56	EPF/Smaf : adhésion de la commune d'Ebreuil
57	Projet Ecole : validation de l'avant-projet définitif
58	Adhésion de la communauté de communes Limagne d'Ennezat au Syndicat Mixte Ouvert du Biopôle Clermont Limagne
59	Communauté de communes Limagne d'Ennezat : modification des statuts
60	Acquisition bâtiment rue du Pont Neuf
61	Virements de crédits : faux plafond club house foot
62	Personnel restaurant scolaire : avantage en nature
63	Encadrement de l'étude surveillée
64	Fourrière animale : convention de prestation
65	Avenant SOCOTEC : vérification technique des équipements du restaurant scolaire
66	Schéma d'accueil de la communauté des gens du voyage

SAINT-BEAUZIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2012

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL Signatures

NOM PRENOM	SIGNATURE
ASTIER Raymond	
BERNARD Sylvie	
BOILE Antoine	
BOISSAT Paul	
CHAPEY Gérard	
CHARCOT Catherine	
CHAUVE Pierre	
CHERASSE Yvette	
CORGER Hervé	
DEBAIN Christiane	Procuration à Jacqueline MIZOULE
DUPUIS Alain	
FAYARD Monique	
FOURNIER Michel	
GIRAUDET Thierry	Procuration à Hervé CORGER
JEAN Brigitte	
MITON Sophie	Procuration à Catherine CHARCOT
MIZOULE Christiane	
PEREZ Pierre	Excusé
RASTOIX Pascale	Excusée